

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Document de séance

16.11.2005

B6-0591/2005 }
B6-0594/2005 }
B6-0597/2005 }
B6-0600/2005 }
B6-0603/2005 }
B6-0607/2005 } RC1

PROPOSITION DE RÉOLUTION COMMUNE

déposée conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement par

- James Elles, Simon Coveney, Bernd Posselt et Thomas Mann, au nom du groupe PPE-DE
- Pasqualina Napoletano, Neena Gill et Emilio Menéndez del Valle, au nom du groupe PSE
- Elizabeth Lynne et Sajjad Karim, au nom du groupe ALDE
- Raül Romeva i Rueda, Alyn Smith, Jean Lambert et Cem Özdemir, au nom du groupe Verts/ALE
- Luisa Morgantini, Dimitrios Papadimoulis et Esko Seppänen, au nom du groupe GUE/NGL
- Eoin Ryan, au nom du groupe UEN

en remplacement des propositions de résolution déposées par les groupes suivants:

- ALDE (B6-0591/2005)
- PSE (B6-0594/2005)
- PPE-DE (B6-0597/2005)
- GUE/NGL (B6-0600/2005)
- Verts/ALE (B6-0603/2005)
- UEN (B6-0607/2005)

sur le Cachemire

RC\589594FR.doc

PE 365.989v01-00}
PE 365.992v01-00}
PE 365.995v01-00}
PE 365.998v01-00}
PE 366.001v01-00}
PE 366.005v01-00} RC1

FR

FR

Résolution du Parlement européen sur le Cachemire

Le Parlement européen,

- rappelant ses précédentes résolutions qui réaffirment le droit des victimes de catastrophes naturelles à l'aide humanitaire,
 - rappelant la visite effectuée par la délégation ad hoc du Parlement européen du 8 au 11 décembre 2003 et du 20 au 24 juin 2004 au Cachemire,
 - vu le rapport établi cette année par le Secrétaire général des Nations unies sur la mise en œuvre de la Stratégie Internationale des Nations unies pour la Prévention des Catastrophes naturelles,
 - vu les conclusions du Conseil du 18 octobre 2005,
 - vu la déclaration de la Présidence de l'UE du 27 octobre 2005,
 - vu la déclaration du Sommet de l'Association Sud-Asiatique de Coopération Régionale (ASACR) des 12 et 13 novembre 2005,
 - vu l'article 115 de son règlement,
- A. considérant qu'un séisme de force 7,6 sur l'échelle de Richter s'est produit le 8 octobre 2005, causant des dommages considérables et faisant de très nombreuses victimes sur une superficie de 30.000 km² dans la province frontalière Nord-Ouest du Pakistan, ainsi qu'en Afghanistan, en Inde et au Cachemire,
- B. considérant que ce séisme a tué ou blessé gravement plus de 200.000 personnes et que des millions de personnes sont sans abri dans des conditions climatiques extrêmes et sont victimes de nombreuses maladies graves; que le nombre de morts et de blessés risque d'augmenter de façon spectaculaire lors de l'hiver himalayen qui s'annonce; que plus d'1,8 million de personnes sont désormais sans abri dans la seule province du Cachemire (85% de la population de la capitale Muzaffarabad, sous administration pakistanaise),
- C. considérant que la gravité des dommages économiques et humains, avec la destruction totale de centaines de villes et de villages, de la plupart des routes et des ponts, des infrastructures et des communications, en particulier autour de Muzaffarabad, capitale du Cachemire sous administration pakistanaise, est sans précédent dans l'histoire du sous-continent,
- D. considérant la mise en garde de l'ONU, selon laquelle les ressources disponibles au plan mondial, telles que les tentes d'hiver, pourraient ne pas être suffisantes pour faire face à une catastrophe de cette ampleur,
- E. considérant que la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement ont estimé à 5,2 milliards de dollars US le coût total de l'opération d'aide humanitaire, de réhabilitation et

RC\589594FR.doc

PE 365.989v01-00}
PE 365.992v01-00}
PE 365.995v01-00}
PE 365.998v01-00}
PE 366.001v01-00}
PE 366.005v01-00} RC1

de reconstruction, dont 2 milliards de dollars ont déjà été engagés par des donateurs,

- F. considérant que le 11 novembre 2005, les Nations unies ont fait savoir qu'elles n'avaient reçu que 98,5 millions de dollars US et que 38 millions avaient été gagés mais non confirmés après que l'ONU eut lancé, le 26 octobre 2005, un nouvel appel d'urgence à 550 millions de dollars US afin de financer les efforts d'assistance au cours des six prochains mois,
- G. considérant que l'UE et ses États membres ont apporté, outre une aide financière appréciable, des hélicoptères, des avions et des ingénieurs dans le cadre des efforts déployés par les autorités pakistanaises et la communauté internationale,
- H. considérant que les gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont convenu d'ouvrir, à partir du 7 novembre 2007, cinq points de passage sur la Ligne de Contrôle (LoC) qui traverse le Cachemire,
- I. considérant que depuis le début de l'année 2004, l'Inde et le Pakistan ont engagé un dialogue permanent afin de mettre un terme à certains de leurs différends,
1. exprime ses sincères condoléances, sa sympathie et sa solidarité à toutes les personnes victimes du tremblement de terre qui a frappé l'Asie du Sud le 8 octobre 2005;
 2. demeure vivement préoccupé par la situation des survivants, en particulier des personnes vivant en altitude dans des villages isolés par des glissements de terrain et qui ne peuvent être atteints que par une flotte d'hélicoptères de secours; s'alarmant des informations selon lesquelles les habitants des zones les plus touchées n'ont reçu qu'une aide modeste, voire pas d'aide du tout;
 3. souligne que les régions les plus sévèrement touchées sont devenues inaccessibles en raison de la destruction des routes et des infrastructures de communication, et met l'accent sur les conséquences tragiques que pourraient avoir des retards permanents dans la fourniture de l'aide humanitaire dans les régions montagneuses reculées;
 4. se félicite de la communion dans l'effort d'assistance manifestée par le gouvernement du Pakistan et la communauté internationale, en ce comprise l'aide apportée par les États membres de l'UE et par l'OTAN; est conscient que des efforts considérables restent nécessaires avant que ne s'installent les conditions rigoureuses de l'hiver en montagne; accueille favorablement le paquet de 93,6 millions d'euros proposé par la Commission européenne et les engagements pris par les États membres de l'UE et par d'autres donateurs; prie instamment ces derniers d'engager des ressources plus substantielles et d'allouer les fonds qu'ils ont promis;
 5. est conscient des problèmes logistiques rencontrés par les sauveteurs et de la nécessité urgente de mettre à disposition davantage d'hélicoptères, d'abris d'hiver, d'équipements sanitaires, d'aide médicale, d'eau et de nourriture; apporte son soutien sans réserve à des opérations d'aide comme "Winter Race", lancée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la Fédération Internationale de la Croix Rouge et par le Croissant Rouge pour livrer 10.000 lots de réparation d'abris aux villages d'altitude;

6. appelle à une coordination plus poussée entre le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le département d'aide humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), les organisations non gouvernementales (ONG) et les gouvernements du Pakistan et de l'Inde afin que l'aide actuellement fournie par l'Union européenne soit rapidement distribuée au Cachemire;
7. appuie fermement les demandes de financement immédiat de l'aide d'urgence; prie instamment les donateurs d'apporter sans retard leur contribution aux 550 millions de dollars US réclamés par les Nations unies; leur rappelle que la Conférence des Donateurs du 26 octobre 2005 s'était engagée à fournir 580 million de dollars supplémentaires; invite la Commission à indiquer le plus tôt possible si l'UE sera en mesure d'allouer des fonds additionnels, soit dans le cadre d'un transfert global, soit au titre d'autres mécanismes, dans la perspective notamment des besoins de reconstruction à partir de 2006;
8. se déclare vivement préoccupé par les contraintes budgétaires sévères auxquelles fait face la Commission dans le domaine de l'aide humanitaire et souligne que ce qui reste de la réserve opérationnelle d'ECHO a été utilisée en majeure partie pour d'autres situations d'urgence récentes;
9. demande instamment à la Commission de revoir le Plan "SPG Plus" et de mettre en œuvre le modèle approuvé le 9 mars 2005 par le Parlement européen; l'encourage à concrétiser ces mesures, et d'autres actions appropriées selon une procédure accélérée, à l'instar du calendrier du plan "SPG plus" qui avait suivi le tsunami en Asie du Sud;
10. accueille favorablement la décision du Sommet de l'ASACR des 12 et 13 décembre 2005 de coopérer dans le domaine de la gestion des catastrophes et de coordonner les efforts à cet égard en créant, en Inde, un Centre de vigilance et de gestion des catastrophes;
11. se félicite de l'accord intervenu entre les gouvernements de l'Inde et du Pakistan sur l'ouverture de points de passage sur la LoC; a la conviction que l'ouverture de points de passage revêt une importance cruciale pour la population du Cachemire et les opérations d'assistance; espère que cet accord pourra être appliqué sans trop de problèmes administratifs pour les habitants du Cachemire utilisant ces points de passage; se félicite que quatre points de passage aient été ouverts pour les échanges de marchandises; invite les autorités des deux pays à permettre le passage des civils; demande l'ouverture immédiate du point de passage restant, qui fait partie de l'accord; soutient l'appel lancé par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) des Nations unies à ouvrir d'autres points de passage de la LoC et à autoriser la circulation des camions, de façon à soutenir l'aide aux centaines de milliers d'habitants de vallées reculées et de hautes montagnes au Cachemire;
12. se félicite que la "diplomatie du cricket" ait favorisé, le 17 avril à New-Dehli, la tenue d'un Sommet entre le Premier ministre indien et le Président pakistanais; se réjouit d'apprendre que les deux parties progressent dans la consolidation des mesures de confiance au travers d'une normalisation bilatérale progressive qui pourrait déboucher sur un règlement politique de la question frontalière au Cachemire;

RC\589594FR.doc

PE 365.989v01-00}
PE 365.992v01-00}
PE 365.995v01-00}
PE 365.998v01-00}
PE 366.001v01-00}
PE 366.005v01-00} RC1

13. se réjouit également des signes de progrès dans les négociations bilatérales indo-pakistanaïses sur le Cachemire, et des autres manifestations réciproques d'entente, telles que la création récente d'un service d'autocars entre les deux parties du territoire, l'indienne et la pakistanaïse, ou les visites effectuées par le ministre indien des affaires étrangères au Pakistan et du Président pakistanaïse en Inde;
14. accueille favorablement la déclaration du Premier ministre indien, appuyée par le Président Musharraf, selon laquelle le glacier de Siachen, au Cachemire, pourrait devenir la "montagne de la paix" et le nouveau symbole de la réconciliation entre l'Inde et le Pakistan sur le Cachemire; invite l'UE à apporter son soutien à cette initiative constructive afin qu'un accord définitif puisse s'établir dès que possible entre les parties, notamment sur la question du redéploiement et du retrait des forces armées dans cette région;
15. espère que la terrible catastrophe qui a frappé la population du Cachemire, plus que toute autre, aura au moins une conséquence positive, celle de rapprocher à brève échéance les survivants de la paix, et de permettre la libre circulation et la prospérité; applaudit les gouvernements de l'Inde et du Pakistan d'avoir engagé récemment les premiers pas d'un processus de réconciliation qui associe directement, pour la première fois, la population du Cachemire; espère vivement que ce sera là le début d'un processus de paix continu; invite par conséquent les gouvernements de l'Inde et du Pakistan à poursuivre ce dialogue qui devrait, en associant les populations concernées, permettre un règlement pacifique de la question du Cachemire;
16. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et parlements de l'Inde et du Pakistan, au Secrétariat général de l'ASACR, au Secrétaire général de l'OTAN ainsi qu'au Secrétaire général des Nations unies.